Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-012_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Transfert de résultat budget « Abattoir »

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°012/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget « Abattoir »

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget communautaire « Abattoir » de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de 1122.42 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget « Abattoir » dans le budget général 2026 de la CCPCAM comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-012_2026-DE

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 28 784.85
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	- 27 662.43
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B	**1 122,42**
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (précédé de + ou -)	- 274 679,82
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	 + 2 591 414,49
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement	0
Excédent de financement (emprunt et subventions)	0
G) EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E + F	**2 316 734,67**

DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION au budget général de la CCPCM pour la trésorerie avancée par le budget général avant création du BA abattoir	238 854.78
Reversement au budget du SMO c/1068	2 077 879.89
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	**1 122.42**

Le budget annexe abattoir de la CCPCAM est dissout au 31 décembre 2025.

Les résultats définitifs du compte de gestion 2025, avec déduction de la somme retenue sur le résultat d'investissement, sont reversés au Syndicat Mixte Ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou (SMO Abattoir).

Les crédits seront affectés dans le budget général 2026 de la CCPCAM.

Aspect budgétaire du transfert :

Le budget principal de la CCPCAM va transférer au SMO Abattoir le résultat de fonctionnement par un mandat de 1122.42 € au c/65888 et un mandat de 2 077 879.89 € au c/1068.

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,
Ludovic LASSAGNE